

# «Il y a une grogne qui monte» : la fronde des commerçants contre les fermetures imposées par le confinement

«Je demande aux Français de privilégier le commerce de proximité, autant que possible, même s'il y a des obstacles», a appelé samedi la ministre déléguée à l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher.

Par **Wladimir Garcin-Berson**

Publié il y a 10 heures, mis à jour il y a 6 heures



Devant un magasin de souvenirs, à Paris, fermé durant le second confinement. CHARLES PLATIAU / REUTERS

Jusqu'où ira la colère des petits commerçants, forcés de baisser le rideau durant le second confinement ? À l'approche des fêtes de Noël, qui peuvent représenter près du tiers de leur chiffre d'affaires annuel,

plusieurs professions s'indignent d'une fermeture administrative qui risque de les condamner à mort. Furieux, des acteurs dénoncent un deux poids, deux mesures vis-à-vis des grandes enseignes et des géants du commerce en ligne.

Tout part de la définition de ce qu'est un «commerce essentiel» pouvant rester ouvert pendant le confinement. De nombreuses filières exclues de cette définition et forcées de fermer critiquent un choix arbitraire et injuste, alors que leurs protocoles sanitaires éprouvés depuis le déconfinement permettent à leurs clients de faire leurs achats sans risque de contamination.

*«Il y a une grogne qui monte, elle est énorme chez les libraires, par exemple. Même nos collègues qui peuvent pourtant rester ouverts ne comprennent pas cette division et soutiennent leurs homologues fermés : le commerce est une grande chaîne, nous avons besoin les uns des autres, c'est comme ça que vit une rue commerçante»,* indique la responsable d'une grande fédération du commerce alimentaire au *Figaro*. Et d'ajouter : *«Quand on a entendu ce qui se tramait, on a eu peur de ne pas pouvoir tenir nos troupes et de les voir débouler en masse dans la rue».*

## **Une révolte à plusieurs échelles**

Explosive, la fronde des petits commerçants s'est fait sentir à plusieurs niveaux. D'abord, à l'échelle locale, des maires comptent agir pour protéger l'activité. C'est par exemple le cas à Dijon, où l'élu (PS) et ancien ministre du Travail François Rebsamen a prévenu qu'un arrêté serait pris ce samedi pour *«autoriser les librairies dijonnaises à rester ouvertes, si elles le souhaitent»*. Le chef de la municipalité dijonnaise n'est pas le seul à vouloir s'engager dans un bras de fer avec les

autorités. Plusieurs maires ont pris des arrêtés similaires, mais ils devraient être retoqués les uns après les autres par les tribunaux administratifs saisis par les préfetures concernées.

À Bourg-en-Bresse, le maire (PS) Jean-François Debat, a quant à lui pris un arrêté forçant les grandes surfaces à fermer leurs rayons non-essentiels à partir de ce lundi. *«C'est un arrêté pour rien et qui va être retoqué. Légalement, seul le gérant d'une grande surface peut ouvrir ou fermer un rayon. Seul un décret peut décider ou non de leurs fermetures»*, a réagi le député (LREM) Stéphane Trompille.

À l'échelle nationale, l'Association des maires de France (AMF) a elle aussi critiqué des critères *«difficiles à justifier»* : *«certains commerces comme les librairies ou les salons de coiffure pourraient relever des services de première nécessité»*, argumente l'organisation. Son président, François Baroin, demande donc au gouvernement *«de revoir rapidement la définition de commerce de première nécessité et de l'élargir, dès lors que les conditions de sécurité sanitaire»* sont respectées.

Les filières agissent également. Vendredi, la Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant (FCJPE) a annoncé un recours en référé-liberté auprès du conseil d'État pour contester la fermeture de ses boutiques à quelques semaines de Noël. Les conditions du reconfinement entraînent une *«distorsion de concurrence»* en fermant les boutiques spécialisées tout en laissant la grande distribution vendre des jouets, critique l'organisation dans un communiqué : le référé dénonce donc la *«violation manifeste du principe d'égalité de concurrence»*. La Maison de la literie a elle aussi déposé un référé-liberté.

Les libraires ont elles aussi bruyamment manifesté leur désaccord, s'élevant contre leur fermeture alors que la Fnac et la grande distribution pouvaient continuer à vendre des livres. Dans ce dernier cas, Bercy a réagi rapidement, vendredi : suite à des rencontres avec les acteurs concernés, *«il a été décidé [...] que les rayons livres et cultures des grandes surfaces»* devraient fermer, de même que ceux de la Fnac. Les livres peuvent toujours être commandés en ligne et retirés chez les libraires. Une réunion avec la profession aura lieu *«la semaine prochaine»* pour plancher sur *«les modalités d'une éventuelle réouverture des librairies»* d'ici quinze jours, a aussi noté le ministère de l'Économie.

La ministre déléguée chargée de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, a par ailleurs estimé samedi 31 octobre qu'il fallait *«soutenir au maximum ces libraires indépendants»* : *«je demande aux Français de privilégier le commerce de proximité, autant que possible, même s'il y a des obstacles»*, a enjoint la représentante du gouvernement. Bruno Le Maire avait quant à lui appelé vendredi les consommateurs à avoir un comportement *«patriotique»*, en privilégiant les achats dans les petits commerces, soit en *«click & collect»*, soit par livraison.

## **L'épineux cas d'Amazon**

Les professionnels sont remontés contre une fermeture qui va laisser le champ libre aux géants du commerce en ligne, dont Amazon. Le titan américain a d'ailleurs lancé, ces derniers jours, une opération de communication à la radio sur ses promotions pré-black Friday, cette période de soldes exceptionnelles qui se déroule en novembre. *«J'ai demandé à Amazon la suspension de la campagne [...] parce que ce n'était*

*pas du tout approprié dans ce moment»* et l'entreprise a *«accepté de retirer cette opération»* de communication, a annoncé Agnès Pannier-Runacher.

La campagne de communication d'Amazon *«va être retirée dans les prochaines heures»*, précise le cabinet de la ministre. Sur le plus long terme, le sujet du Black Friday *«devra être travaillé avec les commerçants»*, a ajouté prudemment Agnès Pannier-Runacher, sans répondre si le leader d'e-commerce mondial pourrait ou non mener cette campagne de promotions en France.

Les petits commerçants sont en colère contre Amazon : déjà mis à mal par les manifestations des *«gilets jaunes»*, les grèves contre la réforme des retraites, le premier confinement et l'essor du commerce en ligne, ces professionnels considèrent que le géant américain ne joue pas avec les mêmes règles qu'eux. *«Si les mesures prises sont celles attendues, ceux qui vont le mieux s'en sortir seront les pur players comme Amazon, alors qu'ils n'ont déjà pas les mêmes obligations juridiques et fiscales que nous»*, fulminait ainsi un représentant d'une fédération peu avant l'annonce du second confinement.

Pour les petits commerçants, le temps presse : en prévision d'un reconfinement, les acheteurs ont déjà commencé à préparer les fêtes de fin d'année. Cette période est stratégique pour tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'alimentaire ou du non-alimentaire. Or, *«le commerce est une chaîne»*, explique la secrétaire générale de la CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail), Isabelle Bricard : si certains commerces ratent cette période et mettent la clé sous la porte, des maillons de cette chaîne se briseront, fragilisant les zones commerciales et les centres-villes dans leur ensemble ainsi que les autres types de commerces.

## **À voir aussi** - Reconfinement: contraints de fermer, les libraires craignent une concurrence déloyale